



## **Comité sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, 1 mars 2018, Genève**

### **Le Comité félicite le Luxembourg**

En date du 1<sup>er</sup> mars 2018, les 1586<sup>e</sup> et 1587<sup>e</sup> séances du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes ont eu lieu à l'Office des Nations Unies de Genève. Lors de ces séances, furent évalués les 6<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> rapports du Grand-Duché de Luxembourg sur la mise en œuvre de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW).

Le Luxembourg a été félicité par le Comité pour les efforts continus pour promouvoir les droits de la femme et l'égalité des sexes. Depuis l'examen du dernier rapport en 2008, de nombreux progrès ont été accomplis.

### **Progrès réalisés**

Suite aux recommandations de 2008 qui ont guidé les efforts du Gouvernement luxembourgeois dans la décennie qui suivit, des progrès ont été faits en matière d'engagement des ministères, de lutte contre les stéréotypes et toute violence basée sur le genre et de conciliation vie professionnelle et vie privée, pour en citer quelques-uns. Ainsi, le principe de l'égalité fait partie intégrante de l'approche politique nationale.

Dans le domaine législatif, le Comité a salué les modifications et réformes allant de la prostitution au développement durable, tout en promouvant l'égalité des sexes et la non-discrimination des femmes.

En ce qui concerne la sensibilisation par rapport au sujet de l'égalité, le Ministère de l'Égalité des chances comme département ministériel exclusivement dédié à la promotion des droits de la femme et de l'égalité entre sexes, se dévoue à l'amélioration proactive de l'égalité entre hommes et femmes dans la société. La politique d'égalité est mise en œuvre grâce à de nombreuses campagnes et actions de sensibilisation ainsi que des plans d'action nationaux (PAN) comme :

- le PAN d'égalité des femmes et des hommes 2015-2018,
- le PAN « Prostitution »,
- le PAN en matière d'éducation sexuelle et affective,
- le PAN Traite,
- l' « Orange Week »,
- la ratification de la Convention d'Istanbul,
- ainsi que le programme des actions positives.
- 

### **Continuer les efforts en faveur de l'égalité**

Le Luxembourg a été invité à s'investir encore plus au niveau de la visibilité de la Convention, au niveau des mesures de sensibilisation et de la participation de la société civile entre autres.

Des inégalités entre hommes et femmes persistent, notamment en ce qui concerne le salaire, les tâches domestiques et la représentation des femmes dans les sphères économique et politique.

Le Gouvernement est déterminé à intensifier ses efforts pour aboutir à une société égalitaire et non discriminante. Cet objectif fait partie intégrante des missions de tous les ministères. Etant



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
*Ministère de l'Égalité des chances*

enchâssé dans la Constitution, le principe de l'égalité entre hommes et femmes se trouve à la base toute action politique du gouvernement.